



DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mars 2024**

Délégués en exercice 13
Délégués présents 10
Délégués votants 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/02/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, IRSCHFELD Stéphane

Absents : DREVON Amandine

Pouvoirs : Stéphane IRSCHFELD à Bernadette BERNADON

Monsieur Claude MAURICE a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 07/03/2024

**2024-04-01 - OBJET : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE
LOTISSEMENT « LE LAVIEU »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les modalités de la préemption survenue en août 2011 des terrains cadastrés AE 944 et 945.

En date du 10 mars 2023 les parcelles ont fait l'objet d'un permis d'aménager pour une division en 4 lots qui a été accordé le 26 avril 2023.

L'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Le budget lotissement est assujéti à la TVA.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M57 qui regroupera les écritures comptables du lotissement.

La création de ce budget permettra :

- Le suivi de la situation financière du lotissement, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats ;

- De décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal de la commune et celui du lotissement avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses déjà engagées ;
- De faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA) ;
- D'isoler les risques financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un budget annexe de comptabilité M57 dénommé « lotissement Le Lavieu » ;
- PRECISE que ce budget sera voté par chapitre ;
- PREND ACTE que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe ;
- AUTORISER le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE



Le Maire,
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mars 2024**

Délégués en exercice	13
Délégués présents	10
Délégués votants	11

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/02/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, IRSCHFELD Stéphane

Absents : DREVON Amandine

Pouvoirs : Stéphane IRSCHFELD à Bernadette BERNADON

Monsieur Claude MAURICE a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 07/03/2024

**2024-04-02 - OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES
COMMISSIONS COMMUNALES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que suite à la démission de Monsieur Stéphane TAPIÉ du Conseil municipal, il convient de renommer les commissions municipales et de modifier ses membres.

Après en avoir délibéré et procédé aux élections, les commissions municipales sont fixées comme suit :

COMMISSION FINANCES

Président : M. GENOUD Pascal

Vice-Président : M. MAURICE Claude

Membres : Mme BUFFET Emmanuelle, M. LACROIX Benoît

COMMISSION SCOLAIRE

Président : M. GENOUD Pascal

Vice-Présidente : Mme PRETI Julie

Membres : Mme BERNADON Bernadette, MM. DUCHEMIN Patrick,
IRSCHFELD Stéphane

COMMISSION URBANISME

Président : M. GENOUD Pascal

Vice-Président : M. PONCET Jean-Marc

Membres : Mmes BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, MM.
IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles

COMMISSION CADRE DE VIE - COMMUNICATION

Président : M. GENOUD Pascal

Vice-Présidente : Mme BERNADON Bernadette

Membres : Mmes MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie, MM.
DUCHEMIN Patrick, PONCET Jean-Marc

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE



Le Maire,
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mars 2024**

Délégués en exercice 13
Délégués présents 10
Délégués votants 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/02/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, IRSCHFELD Stéphane

Absents : DREVON Amandine

Pouvoirs : Stéphane IRSCHFELD à Bernadette BERNADON

Monsieur Claude MAURICE a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 07/03/2024

2024-04-03 - OBJET : NOMINATION DU RÉFÉRENT « PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Thonon Agglomération.

L'objectif fixé est une baisse des déchets de -100kg/hab/an entre 2015 et 2031. Le décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui donne son avis sur le projet.

Le Conseil communautaire de Thonon Agglomération a validé le principe qu'un élu de chacune des 25 communes de Thonon Agglomération rejoigne la CCES et demande qu'un référent soit nommé.

Après un tour de table, M. Claude MAURICE se présente en tant que référent « prévention et valorisation des déchets ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DÉSIGNE Monsieur Claude MAURICE référent « prévention et valorisation des déchets ».

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE



Le Maire,
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mars 2024**

Délégués en exercice	13
Délégués présents	10
Délégués votants	11

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/02/2024.

Étaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, IRSCHFELD Stéphane

Absents : DREVON Amandine

Pouvoirs : Stéphane IRSCHFELD à Bernadette BERNADON

Monsieur Claude MAURICE a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 07/03/2024

2024-04-04 - OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et effectifs de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ADOpte le tableau des emplois et effectifs créés au sein des services municipaux comme suit :

Filières	Cadres d'emplois	Créés	Pourvus Titulaire	Pourvus Contractuel	Non pourvus
Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1TC		
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1TC		
Technique	Agent de maîtrise principal	1	1TC		
	Agent Technique Spécialisé principal 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	2	2TNC		
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1TNC		
	Adjoint technique	3		2TNC	1

TC : temps complet - TNC : temps non complet

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Claude MAURICE



Le Maire,
Pascal GENOUD

